

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2025-004-CPC ARLES CAMARGUE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique de circonscription Circonscription d'Arles-Camargue</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<b>Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée.</b> Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale d'Arles 3, rue du Petit Puits, 13200 Arles
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue, notamment dans le cadre des dispositifs de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter-établissements</li> <li>- Promouvoir des espaces et modalités faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations en incluant le recours aux ressources numériques.</li> <li>- Participer aux formations des plans français et mathématiques de circonscription</li> <li>- Accompagner les projets EPS de la circonscription</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, programmes, évaluations, informations...).</li> <li>- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques</li> <li>- Apporter son concours à la préparation des CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>- Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale.</li> <li>- Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes, CP 100% réussite, scolarisation des TPS...)</li> <li>- Connaître les problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Savoir développer des méthodologies de projet.</li> <li>- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques.</li> <li>- Être capable de travailler en équipe avec le sens de l'intérêt général et disposer de qualités relationnelles avec des aptitudes à la communication écrite et orale.</li> <li>- Maîtriser les outils bureautiques et s'adapter aux nouvelles applications.</li> <li>- Être capable d'animer un groupe de travail avec différents partenaires</li> <li>- Faire preuve d'adaptabilité, de discrétion, de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Leïla DAVID IEN Arles - <a href="mailto:ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr">ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr</a>